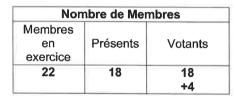
République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2024



Date de convocation 11 juillet 2024

Date d'affichage 11 juillet 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

<u>Présents</u>: Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

Représentés: Christine ROBILLARD représentée par Julien SEYSSEL, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance. Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Création d'un poste d'agent de restauration scolaire

N° de délibération : 20240747

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Le poste d'agent de restauration polyvalent à temps non complet, 30h, est vacant depuis le 29/05/2024 par suite d'inaptitude définitive de l'agent occupant ce poste.

Afin de garantir la continuité du service de restauration, il est nécessaire de pourvoir ce poste. Il convient donc créer dans un premier temps un emploi d'agent de restauration et en second temps de lancer une procédure de recrutement ouverte aux grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il est proposé de créer un poste permanent d'agent de restauration polyvalent à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine, au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

La procédure de recrutement sera ouverte à tous les candidats remplissant les conditions statutaires du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

CREE un poste permanent d'agent de restauration polyvalent à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

AUTORISE le lancement de la procédure de recrutement pour pourvoir ce poste, ouverte aux candidats remplissant les conditions statutaires du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

DIT que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

DIT que sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DIT qu'en cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

DECIDE que son niveau de rémunération seront définis comme suit : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

DONNE MANDAT à monsieur le maire pour mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et signer tous les actes relatifs à cette procédure de recrutement.

DIT que les les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sont inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL Secrétaire Nicolas MENNETRIER

Maire